



# MOINS ET MIEUX

Le bulletin de l'allégement réglementaire et administratif

Volume 5, numéro 2, juin 2009

## Pour simplifier la vie des entreprises

### Le portail Entreprises de Services Québec

- > Services Québec, la porte d'entrée aux programmes et services gouvernementaux
- > L'espace Entreprises, une mesure de simplification
- > La navigation dans l'espace Entreprises
- > Les autres portails canadiens de services aux entreprises

### L'Ontario à l'heure de la modernisation réglementaire et administrative

- > La stratégie « L'Ontario propice aux affaires »
- > Une administration fiscale allégée

### Ailleurs au Canada

- > Une nouvelle entente Nouveau-Brunswick – Nouvelle-Écosse
- > Une extension de l'entente Alberta – Colombie-Britannique
- > Un train de nouvelles mesures en Nouvelle-Écosse
- > Une réduction de 20 % des exigences réglementaires du gouvernement fédéral

*Pour simplifier la vie des entreprises, bon nombre de gouvernements ont mis à profit les nouvelles technologies d'information et de communication et ont adopté des politiques de modernisation et d'allégement réglementaire et administratif. Le présent numéro s'emploie à illustrer le caractère particulier des mesures prises en ce sens, notamment par les gouvernements respectifs du Québec et de l'Ontario.*

**MOINS ET MIEUX** propose, en premier lieu, une navigation dans l'univers des portails de services aux entreprises. C'est à partir de l'espace Entreprises du Portail gouvernemental de services relevant de Services Québec que s'effectuera, d'abord, une incursion dans la trame historique du développement d'un service en ligne ciblé portant sur les besoins des entrepreneurs. Les particularités de la conception et de l'architecture de cet espace Web, ainsi que sa portée, seront ensuite présentées. Les deux modes de navigation disponibles, selon le cycle de vie et les fonctions de gestion de l'entreprise, spécifiquement adaptés aux réalités des entrepreneurs, seront alors exposés. Enfin, la référence à d'autres portails canadiens de services aux entreprises mettra en perspective le modèle québécois.

**MOINS ET MIEUX** propose, en outre, de prendre connaissance des récents efforts consentis par l'Ontario pour moderniser le régime réglementaire et alléger le fardeau des entreprises sur le plan administratif. À cette fin, le gouvernement ontarien annonçait, en mars dernier, la stratégie « L'Ontario propice aux affaires » adoptée pour promouvoir la compétitivité des entreprises. Dans cette optique, il entend réduire de 25 % le nombre de règlements d'ici deux ans. De plus, le gouvernement ontarien a entrepris la mise en œuvre d'un ambitieux programme de modernisation et d'intégration de l'administration de la fiscalité des entreprises. Ainsi, dès 2009, les entreprises ontariennes produiront une seule déclaration de revenus pour les impôts provinciaux et fédéraux.

**MOINS ET MIEUX** vous informe finalement sur certains événements récents qui se sont déroulés ailleurs au Canada.

Le comité éditorial

# Pour simplifier la vie des entreprises

## L’espace Entreprises du portail de Services Québec

L’espace Entreprises du Portail gouvernemental de services regroupe l’information et les services gouvernementaux offerts aux entrepreneurs québécois. En leur donnant accès à un guichet unique, il leur fournit la possibilité d’économiser temps et argent. Services Québec assure l’exploitation et le développement du Portail. Ainsi, au cours des dernières années, l’agence a apporté d’importantes améliorations à l’espace Entreprises pour simplifier les relations et les transactions des entrepreneurs

avec l’État. Le renouvellement de cet espace Web a suscité des témoignages d’appréciation et de satisfaction de la part des visiteurs du site. Pour réaliser ce projet, une soixantaine de ministères et organismes gouvernementaux ont collaboré avec Services Québec.

## Services Québec<sup>1</sup>

### La porte d’entrée pour accéder aux programmes et services gouvernementaux

*« Le gouvernement du Québec annonce la mise en place de Services Québec, une agence qui agira comme « **guichet unique** » auprès des citoyens et des entreprises. Cette agence offrira des **services intégrés**. Ainsi, elle permettra à la population québécoise **d’obtenir une vaste gamme de services et de renseignements** en se rendant à un seul endroit, en composant un seul numéro ou en consultant un seul site Internet. »*

*Moderniser l’État  
Pour des services de qualité aux citoyens  
Gouvernement du Québec, mai 2004*

Dans son Plan de modernisation 2004-2007, le gouvernement du Québec a affirmé sa volonté d’établir de nouvelles façons d’offrir les services publics. Cette volonté était alors alimentée par le courant mondial d’intégration des services publics qui répondait aux besoins d’un accès rapide, simple et facile aux services publics exprimés par les citoyens et les gens d’affaires. En outre, cette volonté s’inspirait des expériences concluantes d’intégration des services publics menées en Suède et au Royaume-Uni et ailleurs dans le monde, ainsi qu’au Canada, c’est-à-dire au Nouveau-Brunswick, en Colombie-Britannique, en Ontario et en Nouvelle-Écosse.

Dans ce contexte, l’agence Services Québec a été constituée en mai 2005. Le gouvernement du Québec lui confie alors la mission d’offrir aux citoyens et aux entreprises, sur l’ensemble du territoire du Québec, un guichet unique multiservice permettant de simplifier l’accès aux services publics. Pour remplir sa mission, Services Québec devait intégrer les services offerts par Communication-Québec et transformer

le portail informationnel du gouvernement du Québec en un portail de services donnant accès à l'ensemble de services offerts par les ministères et organismes gouvernementaux. Ce faisant, elle participe directement à l'établissement d'un gouvernement en ligne.

Depuis les débuts de Services Québec, les services qui y sont offerts évoluent continuellement. Ils comprennent les éléments suivants :

- > des renseignements généraux sur plus de 3 000 sujets liés aux programmes et services gouvernementaux. Ces renseignements sont offerts à partir d'une banque de données informatisées, le Répertoire des programmes et services, mise à jour continuellement;
- > le Portail gouvernemental de services – espace Citoyens et espace Entreprises;
- > le Service québécois de changement d'adresse, intégré dans l'espace Citoyens. Il permet de signaler, en une seule démarche, un changement d'adresse auprès de six ministères et organismes gouvernementaux, soit : le Directeur général des élections du Québec, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Revenu Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Régie des rentes du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec. Ce service est disponible par Internet, au téléphone et aux comptoirs de services;
- > des services de commissaire à l'assermentation;
- > des services relatifs aux trois registres d'État suivants : **1.** le Registre de l'état civil du Québec (dépôt d'une demande de certificat ou de copie d'un acte de naissance, de mariage, d'union civile ou de décès; validation des pièces justificatives requises; paiement des frais exigibles); **2.** le Registre foncier du Québec (réception et traitement des demandes d'inscription; réception des demandes de copies de documents et leur traitement; facturation et activités d'encaissement); **3.** le Registre des entreprises (immatriculation des entreprises, consultation du registre, réponses aux demandes de renseignements généraux).

Les services offerts par Services Québec sont accessibles par Internet, téléphone, courriel, courrier, ou au comptoir dans un réseau de 65 bureaux déployés dans les différentes régions du Québec.

1. Personne morale, Services Québec est une agence constitué par la mise en vigueur, en mai 2005, de l'article de la Loi Services Québec (L.R.Q., c. S-6.3), sanctionnée le 17 décembre 2004.

[www.servicesquebec.gouv.qc.ca/entreprises](http://www.servicesquebec.gouv.qc.ca/entreprises)<sup>2</sup>

## L'espace Entreprises

*« Trois mots résumant bien l'espace Entreprises : accessibilité, convivialité, efficacité. Espace Entreprises, pour nous, c'est le Google de l'entrepreneuriat. »*

Capitale Entrepreneur<sup>3</sup>

Les entrepreneurs québécois peuvent accéder à l'information et aux services qui les concernent par l'entremise de l'espace Entreprises, une section du Portail gouvernemental de services qui relève de Services Québec et qui leur est spécialement

consacrée. Ils peuvent naviguer dans cet « espace » pour obtenir de l'information ciblée, exercer leurs droits et remplir leurs obligations envers l'État, tout en tenant



Page d'accueil de l'espace Entreprises du Portail de Services Québec.

compte de leurs propres préoccupations liées au cycle de vie et aux divers aspects de la gestion de leur entreprise.

La qualité de la réalisation de l'espace Entreprises, mis au point par Services Québec et ses nombreux collaborateurs, a permis au projet de se classer, en 2008, parmi les finalistes du prix Gouvernement en ligne de l'Institut d'administration publique du Québec et d'obtenir une mention spéciale. Par ailleurs, l'espace Entreprises a suscité l'intérêt de certains pays européens, ce qui a donné lieu à des rencontres informatives. Les sondages, faits par Services Québec, confirment la bonne appréciation des utilisateurs du service de renseignements offert par l'entremise de l'espace Entreprises. En 2007-2008, cette satisfaction atteignait le très haut degré de 8,1 sur 10. Cette réalisation est le résultat du cheminement dont nous rappelons ci-dessous les principales étapes et des améliorations sans cesse apportées au projet.

Les groupes-conseils sur l'allégement réglementaire<sup>4</sup> ont maintes fois signalé au gouvernement l'importance de mettre au service des entrepreneurs un guichet unique qui donnerait accès aux renseignements relatifs à leurs préoccupations. Il s'agissait alors de permettre aux entrepreneurs éventuels et actifs d'accéder facilement à l'information nécessaire au démarrage et à la gestion d'une entreprise (réglementations, démarches administratives, etc.). Le guichet devait éventuellement permettre d'effectuer diverses transactions en ligne (dépôts de formulaires, paiements de sommes dues, etc.).

Pour répondre à ces recommandations, un Portail de démarrage d'entreprise est lancé dans Internet par le ministère de l'Industrie et du Commerce, en décembre 2001. Alors strictement informationnel, ce portail sert de guide aux futurs entrepreneurs dans leurs démarches en vue de démarrer une entreprise,

présente des modèles d'étude de marché, fait référence à près de 140 permis et autorisations, et établit plus de 500 liens avec des sites Internet fédéraux, provinciaux, municipaux et relevant du secteur privé. Ce portail sera par la suite intégré dans un nouveau volet Entreprises du Portail gouvernemental de services.

En juin 2004, le volet Entreprises est mis en ligne par le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche qui prend alors la relève des activités du précédent ministère de l'Industrie et du Commerce. Ce volet constitue un élément clé du Plan d'action 2004-2007 en matière d'allégement réglementaire et administratif, intitulé *Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse*. Il regroupe les renseignements fournis par 57 ministères et organismes gouvernementaux. Ces renseignements sont classés par thèmes liés au cycle de vie d'une entreprise. Le thème portant sur le démarrage d'entreprise, notamment, propose un parcours particulier pour le lancement d'une entreprise qui s'adapte aux exigences des différents secteurs de l'activité économique.

Au cours de l'année 2005-2006, Services Québec se charge du volet Entreprises qui devient alors l'espace Entreprises du Portail gouvernemental de services. En janvier 2007, Services Québec entreprend une refonte complète de l'espace Entreprises en mettant l'accent sur l'information à propos des droits et des obligations des entrepreneurs, en enrichissant les contenus en ligne et en uniformisant la présentation de l'information.

Poursuivant l'objectif de simplifier la vie des entreprises, Services Québec entend continuer, au cours des prochaines années, les efforts qu'il consacre

à l'amélioration du contenu de l'espace Entreprises. Il prévoit, notamment, l'essor des services transactionnels, les premiers d'entre eux rendus accessibles dans l'espace Entreprises étant ceux de la Commission de la construction du Québec. Au moyen de ces services transactionnels, les entrepreneurs en construction peuvent remplir les formalités liées à leur enregistrement et à leurs obligations courantes. Services Québec entend également examiner la possibilité de faciliter la tâche des entreprises à l'intérieur de leurs démarches auprès des municipalités.

Au cours de l'année 2007-2008, l'espace Entreprises du Portail gouvernemental de services a reçu 1 047 403 visites, ce qui équivaut à une augmentation de l'ordre de 39 % par rapport à l'année précédente, première année complète comparable. Services Québec prévoyait une augmentation des visites de l'ordre de 20 % au cours de l'année 2008-2009. Les résultats déjà obtenus traduisent bien le degré de confiance élevé des petites et moyennes entreprises québécoises en ce qui concerne la capacité des sites gouvernementaux à assurer

la sécurité des paiements effectués dans ces sites (7,73 sur 10) de même que la confidentialité des renseignements (7,52 sur 10)<sup>5</sup>.

2. L'adresse Internet du Portail gouvernemental de services : [[www.servicesquebec.gouv.qc.ca](http://www.servicesquebec.gouv.qc.ca)] donne aussi accès à l'espace Entreprises au moyen d'une icône orange mentionnant Services Québec – ENTREPRISES et située à gauche, sur la page d'accueil.
3. Capitale Entrepreneur est un centre dédié à l'entrepreneuriat scolaire et d'affaires. Parmi les services offerts, nous y trouvons un programme de formation en lancement d'entreprise. Ce centre est la propriété de la Commission scolaire de la Capitale.
4. Les groupes-conseils sur l'allégement réglementaire ont été présidés par MM. Bernard Lemaire (de 1997 à 2001) et Raymond Dutil (de 2002 à 2003). Ils ont livré leurs recommandations dans leurs rapports de 1998, 2000, 2001 et 2003.
5. Ces résultats proviennent de l'étude intitulée *NetPME 2007*, publiée en 2008 par le Centre francophone de recherche en informatisation des organisations. Par ailleurs, cette étude indique que près de 80 % des PME québécoises considèrent que la possibilité, pour les entreprises, d'obtenir et de remplir un formulaire en ligne à l'intérieur des services Internet qui leur sont offerts devrait être une priorité gouvernementale.

## La navigation dans l'espace Entreprises

*La conception et le fonctionnement de l'espace Entreprises, tel qu'il est connu aujourd'hui, s'inspirent des meilleures pratiques mondiales en la matière dont celles de l'Australie<sup>6</sup> et du Royaume-Uni<sup>7</sup>*

L'espace Entreprises est conçu pour donner rapidement accès aux renseignements qui peuvent être utiles aux entrepreneurs, tout particulièrement à l'étape du démarrage d'un projet d'entreprise. Sa configuration et les services qui y sont offerts permettent de déterminer, en peu de temps, les obligations auxquelles satisfaire, les démarches à effectuer, les formalités et les formulaires à remplir ainsi que les ministères ou les organismes avec lesquels prendre contact. De plus, par l'entremise d'hyperliens, cet espace facilite l'accès aux sites Internet de ces ministères ou organismes.

L'internaute qui explore l'espace Entreprises pour répondre à ses préoccupations d'entrepreneur actuel ou éventuel sera particulièrement bien servi par les deux possibilités de navigation offertes qui font référence, d'une part, aux étapes du cycle de vie de l'entreprise et, d'autre part, aux fonctions de gestion. L'information mise à la disposition des entrepreneurs se déploie comme suit selon le recours à l'un ou l'autre des deux modes de navigation.

Selon les étapes du cycle de vie de l’entreprise

- > *Créer son entreprise* : inscription, immatriculation, plan d’affaires, etc.;
- > *Gérer son entreprise* : finance, comptabilité, travail, emploi, santé et sécurité du personnel, gestion des espaces et du bâtiment, etc.;
- > *Transformer son entreprise* : acquisition d’une deuxième entreprise, fusion d’entreprises, division de ses activités, etc.;
- > *Cesser ses activités* : faillite, dissolution volontaire ou judiciaire, décès, succession, transmission de l’entreprise, etc.

Selon les fonctions de gestion

- > *Ressources humaines* : recrutement, départ de la main-d’œuvre, etc.;
- > *Finance et comptabilité* : déclaration de revenus, perception et déclaration des différentes taxes, gestion de la paie, etc.;
- > *Importation* : licence, dédouanement, déclaration des marchandises, etc.;
- > *Exportation* : étiquetage, certificat d’origine canadien, etc.;
- > *Stratégie, recherche et innovation* : pratiques d’affaires pour demeurer concurrentiel, développement de nouveaux produits, modernisation de l’équipement, etc.;
- > *Marketing* : moyens et techniques de communication pour vendre les produits et services, création d’un site Internet, mission commerciale, etc.

Peu importe le mode de navigation utilisé, il est facile de trouver l’information. En effet, tous les sujets liés aux étapes du cycle de vie de l’entreprise sont, eux aussi, compris dans les fonctions de gestion.

En outre, l’espace Entreprises offre aux entreprises des cheminements ciblés vers les services publics dont elles ont besoin. Ces services d’accompagnement prennent

la forme d’entrevues, ou de questionnaires, qui permettent de guider l’internaute en tenant compte de sa situation dans ses démarches, en lui présentant les formalités à remplir et en le dirigeant vers des services en ligne disponibles dans les autres ministères et organismes gouvernementaux. Cet outil de recherche facilite la navigation des internautes qui sont en situation de création d’entreprise, d’embauche, de départ ou d’absence d’un employé, d’exploitation d’un véhicule routier, de commercialisation d’un produit ou de changement de direction de l’entreprise. Par ailleurs, la liste des formalités à remplir dans le contexte de la création d’entreprise peut être obtenue pour les secteurs de la construction, du commerce de détail, du transport par camion, des services professionnels, scientifiques et techniques ainsi que pour des services de restauration et les débits de boissons.

L’information ainsi obtenue peut ensuite être conservée pour être consultée ultérieurement. En effet, l’espace Entreprises offre aux entrepreneurs la possibilité de créer leur propre espace, en utilisant le service sécurisé *Mon dossier*. Ils peuvent y conserver des données confidentielles, telles que leur liste personnalisée des droits et obligations, et l’information nécessaire pour remplir les formulaires relatifs aux formalités administratives et juridiques. À ce jour, plus de 25 000 entreprises se sont déjà abonnées à ce service transactionnel.

6. [<http://www.business.gov.au/>].

7. [<http://www.businesslink.gov.uk/>].

## Autres portails de services aux entreprises au Canada

Tout comme le Québec, la plupart des autres provinces canadiennes, notamment l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario, offrent l'accès à un portail de services en ligne destinés aux entreprises. Essentiellement de nature informationnelle, ces portails sont rattachés aux sites de divers ministères et organismes qui offrent des services aux futurs entrepreneurs et aux entreprises (démarches pour le démarrage d'une entreprise, enregistrement, etc.).

Les portails provinciaux répertoriés établissent un lien avec le portail Entreprises Canada mis en ligne par le gouvernement fédéral. Ce lien enrichit leurs services aux entreprises en permettant à celles-ci d'accéder à de l'information relevant du fédéral. Le portail Entreprises Canada comprend également une section réservée au Système d'aide au démarrage d'une entreprise<sup>8</sup> qui contient un volet adapté à chaque province canadienne en matière d'information et de références sur le démarrage d'entreprise. Par ailleurs, les provinces canadiennes qui ont conclu une entente avec Entreprises Canada peuvent offrir aux usagers de leur portail l'accès aux services en ligne PerLE (Permis et Licences d'entreprises)<sup>9</sup>. À l'aide d'un questionnaire interactif, ce service guide les usagers dans le processus d'obtention de permis et de licences en précisant les exigences gouvernementales de tous ordres, allant jusqu'au palier municipal.

Certains portails sectoriels ont été mis en ligne en vue d'assister les futurs entrepreneurs et les entreprises dans la détermination des exigences réglementaires particulières à un secteur d'activité économique. Il s'agit, notamment, des portails suivants :

- > Centre d'information sur la conformité pour les fabricants de produits en plastique, en Ontario<sup>10</sup>;
- > Construction Industry Compliance Information Portal, pour l'industrie de la construction en Nouvelle-Écosse<sup>11</sup>.

La mise en ligne de ces deux portails résulte de projets conjoints du gouvernement provincial et du secteur privé.

### Autres portails de services aux entreprises mis en ligne au Canada

Service Alberta – *Info for businesses, charitable & non-profit organizations*  
[www.servicealberta.gov.ab.ca/Businesses\\_Charities.cfm](http://www.servicealberta.gov.ab.ca/Businesses_Charities.cfm)

Colombie-Britannique – *Resource Centre for Small Business*  
[www.sbr.gov.bc.ca/resource-centre](http://www.sbr.gov.bc.ca/resource-centre)

Province du Manitoba – *Entreprise*  
[www.gov.mb.ca/business/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/business/index.fr.html)

Service Nouveau-Brunswick – *Services aux entreprises*  
<http://www.snb.ca/f/0001f.asp>

Services Nouvelle-Écosse – *Accès aux entreprises*  
<http://www.gov.ns.ca/snsmr/business/f/fr-default.asp>

Service Ontario – *Services pour entreprises*  
[www.ontario.ca/fr/services\\_for\\_business/](http://www.ontario.ca/fr/services_for_business/)

Entreprises Canada  
[www.entreprisescanada.ca](http://www.entreprisescanada.ca)

PerLe-bizpal.ca  
<http://www.bizpal.ca/>

8. [<http://sade.entreprisescanada.ca/gol/bsa/site.nsf>].

9. PerLE est un service en ligne offert aux entreprises. Il constitue un guichet unique sur les permis et les licences exigés par les administrations des paliers fédéral, provincial, territorial et municipal. En 2006, le gouvernement du Canada reconnaissait l'importance d'élargir ce service pour alléger le fardeau des petites entreprises. Actuellement, le gouvernement du Canada de même que les gouvernements respectifs de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, de la Saskatchewan et du Yukon participent à ce service.

10. [[www.ontario.ca/fr/information\\_bundle/plastics/STEL01\\_086211](http://www.ontario.ca/fr/information_bundle/plastics/STEL01_086211)].

11. [[www.gov.ns.ca/constructionportal](http://www.gov.ns.ca/constructionportal)].

## En Ontario

### La modernisation du régime réglementaire allège le fardeau des entreprises

*« Cette année, nous moderniserons également les règlements commerciaux et financiers et simplifierons les processus d'approbation, afin de réduire les formalités que doivent remplir nos entrepreneurs méritants. »*

Dwight Duncan, ministre des Finances  
Exposé budgétaire, budget de l'Ontario 2008

Le gouvernement ontarien a entrepris récemment la modernisation de son régime réglementaire afin de renforcer la compétitivité de l'Ontario sur les marchés mondiaux et de répondre aux préoccupations soulevées par le monde des affaires. Il poursuit l'objectif « d'être en tête de tous les territoires de compétence canadiens dans ses efforts pour mesurer et réduire le fardeau réglementaire. » Pour réaliser son projet, il adopte une stratégie particulière, « L'Ontario propice aux affaires », ainsi qu'une série de mesures d'allégement du fardeau administratif lié à la fiscalité des entreprises.

### « L'Ontario propice aux affaires »

## Une stratégie pour faciliter la vie des entreprises

Dans le but de rendre l'Ontario plus attrayante en ce qui concerne le développement des affaires et pour accroître la compétitivité des entreprises ontariennes, le premier ministre de la province, M. Dalton McGuinty, annonçait, le 6 mars 2009, la stratégie « L'Ontario propice aux affaires » mise de l'avant par son gouvernement.

Cette stratégie gouvernementale appuie le développement des entreprises, notamment par une réduction de leur fardeau réglementaire, tout en maintenant l'objectif de veiller à la sécurité de la population et de protéger l'intérêt public. Cette stratégie soutient le Plan économique de l'Ontario, en cinq volets<sup>12</sup>, annoncé dans le budget 2008, qui vise à renforcer la compétitivité des entreprises ontariennes en créant un environnement propice aux affaires, notamment en réduisant les frais d'observation

réglementaire. À cet égard, mentionnons que la majorité des entrepreneurs ontariens considère que la réglementation et la paperasserie constituent l'un des principaux facteurs d'irritation dans la conduite de leurs affaires. Ce facteur d'irritation vient au deuxième rang, après les charges fiscales, selon 67 % des répondants à un sondage fait par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, en mars 2007.

La stratégie « L'Ontario propice aux affaires » a pour but d'alléger la réglementation et de faciliter,

aux entreprises notamment, l'accès aux services gouvernementaux. Placée sous la direction du ministre du Développement économique, M. Michael Bryant, cette initiative prévoit, au cours des trois prochaines années, les réalisations suivantes.

- > *Établir une collaboration ouverte et sensible entre le gouvernement et les entreprises.*  
Entre autres choses, la participation active du monde des affaires est requise par le gouvernement pour soutenir l'amélioration du régime réglementaire ontarien afin d'en arriver à des changements utiles, particulièrement en ce qui concerne l'offre de ses services de manière plus simple, plus rapide, plus intelligente et mieux intégrée.
- > *Réduire, au profit des entreprises, le fardeau de la réglementation gouvernementale.*  
Le gouvernement prévoit réduire de 25 % le nombre de règlements en Ontario, d'ici 2011. L'objectif de réduction du fardeau réglementaire a donné lieu à l'adoption d'une politique de « plafonnement et échange » des règlements gouvernementaux. En vertu de cette politique, « tout nouveau règlement exigera l'élimination d'un autre<sup>13</sup>. » À cet égard, il est intéressant de rappeler que, depuis 2002, le Québec applique sa propre politique de plafonnement de la réglementation qui prend la forme d'un moratoire sur l'accroissement du volume des formalités administratives découlant des exigences réglementaires.
- > *Créer des services et produits à guichet unique, améliorés, accompagnés de garanties de service.*  
À cet égard, le budget 2009 fait spécifiquement état de la mise en service d'un seul numéro de téléphone sans frais pour accéder aux renseignements gouvernementaux et du nouveau recours à un seul numéro d'entreprise pour traiter avec diverses instances gouvernementales. Les améliorations importantes apportées à l'offre de programmes et de services gouvernementaux participent à la mise en œuvre de la stratégie. Ce type de mesures liées à la fiscalité des entreprises s'inscrit, notamment, dans le contexte de ces réalisations. (À ce sujet, voyez l'article suivant.)
- > *Instaurer un environnement réglementaire moderne qui favorise la compétitivité et encourage les nouvelles affaires.*  
Ce dernier volet de la Stratégie prévoit une approche réglementaire intégrant la gestion des risques ainsi que l'utilisation des meilleurs mécanismes de reddition de comptes pour protéger l'intérêt public.

12. Le budget de l'Ontario de 2008 propose de développer le plan économique, en cinq points, du gouvernement : **1.** investir dans la formation et le savoir; **2.** investir dans l'infrastructure pour rehausser la vigueur de l'Ontario; **3.** réduire les frais des entreprises de l'Ontario; **4.** renforcer un environnement propice à l'innovation; **5.** établir des partenariats clés afin de renforcer l'Ontario.

13. Budget de l'Ontario 2008 : Exposé budgétaire.

Sources :

[[http://www.ontario.ca/fr/business/ONT06\\_018495](http://www.ontario.ca/fr/business/ONT06_018495)].

[[http://www.fin.gov.on.ca/french/budget/ontariobudgets/2009/chpt1.html#c1\\_investment](http://www.fin.gov.on.ca/french/budget/ontariobudgets/2009/chpt1.html#c1_investment)].

[<http://www.fin.gov.on.ca/french/budget/ontariobudgets/2008/chpt1a.html>].

[<http://www.fin.gov.on.ca/french/budget/ontariobudgets/2008/>].

# Un ambitieux programme de modernisation et d'intégration de l'administration de la fiscalité des entreprises

*Pour répondre aux demandes des entreprises ontariennes qui réclament la réduction des formalités administratives et l'amélioration de l'efficacité des services gouvernementaux, l'Ontario a entrepris de mettre en œuvre un ambitieux programme de modernisation et d'intégration de l'administration de la fiscalité des entreprises. En voici les principaux éléments.*

## Une seule déclaration de revenus pour les impôts provinciaux et fédéraux des sociétés

Désormais, les entreprises ontariennes produiront, auprès d'un seul organisme de perception fiscale, une déclaration de revenus unique et harmonisée en ce qui concerne les impôts provinciaux et fédéraux, elles ne seront soumises qu'à un seul processus de vérification et elles ne se conformeront qu'à un seul ensemble de règles régissant l'impôt sur le revenu. En effet, l'année d'imposition 2009 marque le début de l'administration des impôts des sociétés ontariennes par l'Agence du revenu du Canada, conformément aux dispositions du protocole d'entente conclu à cette fin, en 2006, entre le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral.

L'élimination presque complète des chevauchements des compétences provinciale et fédérale en matière d'impôts sur les sociétés permettra aux entreprises ontariennes d'économiser près de 100 millions de dollars annuellement en frais liés aux formalités administratives.

## Une seule taxe de vente provinciale-fédérale

En outre, la réforme du régime fiscal, proposée par l'Ontario dans son budget 2009, prévoit l'adoption d'une taxe de vente fédérale-provinciale unique qui serait gérée par le gouvernement fédéral. Cette mesure de coordination fiscale entrerait en vigueur, sous réserve des dispositions requises, le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Elle réduirait de plus de 500 millions de dollars par année les frais liés à l'observation, sur le plan fiscal, des entreprises ontariennes. À cet égard, rappelons que, depuis 1992, les entreprises du Québec bénéficient d'un régime simplifié de perception et de remboursement de la taxe de vente. En effet, c'est le ministère du Revenu du Québec qui se charge à la fois de la perception et du remboursement des taxes de vente fédérale et provinciale.

## Des services fiscaux plus faciles d'accès, rapides et pratiques pour les entreprises

Le ministère du Revenu de l'Ontario, assisté par un groupe consultatif du secteur privé, a revu de fond en comble son modèle de livraison de services aux entreprises. En 2008, il dévoilait son nouveau programme ONT-TAXS de services fiscaux améliorés, dont la mise en œuvre devrait s'achever d'ici 2010. Ce programme de modernisation et d'intégration du système a pour but de fournir aux entreprises des services fiscaux variés « à guichet unique »; il leur permettrait de simplifier, le plus possible, les démarches qu'elles doivent entreprendre pour se conformer à leurs obligations sur le plan fiscal.

La mise en vigueur d'un seul numéro de téléphone sans frais, pour remplacer les multiples numéros précédents, offre un accès pratique en tout temps pour obtenir de l'aide ou les renseignements demandés. En outre, l'échange d'information bénéficie du nouveau service Internet ONT-TAXS en ligne. Au moyen de ce portail, les entreprises peuvent se renseigner sur leur déclaration de revenus et les transmettre en toute sécurité, consulter leur dossier, mettre à jour leur profil de contribuable et, même, s'acquitter de leurs obligations sur le plan

fiscal. Par ailleurs, les transactions avec les autorités fiscales sont facilitées par le recours sécurisé à un seul numéro d'entreprise exclusif à chaque entreprise. Ce numéro d'entreprise correspond à celui de l'Agence du revenu du Canada et permet d'accéder à tous les comptes fiscaux fédéraux ou provinciaux de l'entreprise. Les entreprises de l'Ontario seront en mesure d'utiliser leur numéro d'entreprise du gouvernement fédéral pour traiter, à une date ultérieure, avec les ministères provinciaux du Revenu et du Travail de même qu'avec d'autres ministères et organismes.

### Des textes de loi sur les impôts plus clairs et plus faciles à comprendre

En 2008, le gouvernement de l'Ontario a annoncé le projet d'une refonte intégrale des textes de lois sur l'administration des taxes et des impôts. Ce regroupement permettrait d'inscrire, dans un même texte législatif, les règles administratives relatives aux taxes et impôts provinciaux que l'on trouve actuellement dans diverses lois. Ce projet a pour but de faciliter l'observation sur le plan fiscal, de consolider les règles administratives fiscales ainsi que d'uniformiser, et de simplifier, le libellé des mesures législatives.

Le ministère du Revenu de l'Ontario espère réduire ainsi de 25 % les frais engagés par les entreprises pour rechercher les textes de loi qui les concernent et pour préciser leurs obligations sur le plan fiscal.

Sources :  
Ministère du Revenu de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.  
[<http://www.rev.gov.on.ca/french/about/onttaxs.html>].  
[<http://www.rev.gov.on.ca/french/newsroom/speeches/sp080616.html>].  
[<http://www.rev.gov.on.ca/french/about/taa/index.html>].  
[<http://www.fin.gov.on.ca/french/budget/ontariobudgets/2009/chpt1.html>].

## AILLEURS AU CANADA

### Les ententes interprovinciales d'harmonisation réglementaire

#### Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse

Le 24 février 2009, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont conclu un accord de partenariat sur la réglementation et l'économie (*Partnership Agreement on the Regulation and the Economy – PARE*). Le but de l'entente est de promouvoir l'amélioration et l'harmonisation des réglementations, notamment en ce qui a trait aux exigences à l'endroit des entreprises. L'accord vise également la reconnaissance mutuelle des métiers et des professions. Il prévoit la mise sur pied d'un mécanisme de notification en vertu duquel les deux parties s'informeront mutuellement, 45 jours à l'avance, de leurs intentions d'adopter de nouvelles mesures légales ou réglementaires.

Source :  
[[www.gov.ns.ca/iga/pdf/Pare09.pdf](http://www.gov.ns.ca/iga/pdf/Pare09.pdf)].

#### L'Alberta et la Colombie-Britannique

L'entente conclue entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse s'apparente à l'Accord sur le commerce, les investissements et la mobilité de la main-d'œuvre (*Trade, Investment and Labour Mobility Agreement – TILMA*) établi, en 2006, entre l'Alberta et la Colombie-Britannique et dont la dernière étape de mise en place s'est récemment achevée.

Depuis sa mise en vigueur en 2007, cet accord ne s'appliquait qu'aux deux gouvernements en cause. Le 1<sup>er</sup> avril 2009, son application s'est étendue à l'ensemble des administrations et des organismes publics de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Entre autres choses, les municipalités sont visées par toutes les dispositions de l'accord. Dans ce cas, les dispositions les plus pertinentes ont trait à l'investissement et à la mobilité de la main-œuvre.

Sources :  
[[http://www.tilma.ca/the\\_agreement.asp](http://www.tilma.ca/the_agreement.asp)].  
[[http://www.tilma.ca/vendor\\_or\\_contractor.asp](http://www.tilma.ca/vendor_or_contractor.asp)].  
[[http://www.tilma.ca/government\\_mash\\_sector.asp](http://www.tilma.ca/government_mash_sector.asp)].

## En Nouvelle-Écosse

- > Dans son récent rapport 2007-2008 à propos de son programme *Better Regulation*, la Nouvelle-Écosse déclare que 64 % des demandes de permis et de licences ont reçu une réponse à l’intérieur d’un délai de 10 jours conformément à l’objectif que s’est donné le gouvernement en 2007. À terme, la province espère atteindre un seuil maximal de l’ordre de 80 %, puisqu’un plus grand nombre de jours doit être accordé, pour diverses raisons, lorsqu’il s’agit de fournir une réponse à quelque 20 % des demandes.
- > Dans sa publication intitulée *Better Forms for Better Regulation - Guidelines for Creating and Renovating Nova Scotia Government Forms*, la Nouvelle-Écosse fournit des guides élaborés pour la préparation des formulaires (simplification du langage et du format) destinés aux entreprises. Depuis février 2009, tous les formulaires gouvernementaux conçus pour un usage externe devront être produits ou revus en regard des directives publiées.
- > Enfin, la Nouvelle-Écosse a récemment inauguré un portail destiné aux entreprises du secteur de la construction, le Construction Industry Compliance Information Portal, lequel fait partie des portails sectoriels mis en service par certaines provinces, dont fait mention un précédent article, en vue d’aider les entreprises à se conformer à la réglementation.

## Le gouvernement du Canada

En mars dernier, le gouvernement fédéral a annoncé qu’il avait atteint son objectif de réduction de 20 % du fardeau de la paperasserie imposé aux petites entreprises, lequel objectif avait été fixé en 2007. Pour atteindre ce but, les treize principaux ministères et organismes fédéraux concernés se sont employés à simplifier la réglementation, à éliminer des chevauchements et à réduire la fréquence à laquelle les entreprises doivent soumettre certains documents. Cet objectif donnait suite aux recommandations du rapport 2006 du Comité consultatif sur l’allégement du fardeau de la paperasserie plaidant en faveur de l’adoption d’une approche soutenue à long terme dans le but d’alléger le fardeau de la paperasserie. Ce comité regroupe des représentants du secteur privé, du gouvernement fédéral, des gouvernements respectifs de la Colombie-Britannique et du Québec.

Source : [\[http://reuirepaperasserie.gc.ca/eic/site/pbri-iafp.nsf/fra/sx00130.html\]](http://reuirepaperasserie.gc.ca/eic/site/pbri-iafp.nsf/fra/sx00130.html).

**MOINS ET MIEUX** est produit sous la coordination de la Direction de l’allégement réglementaire et administratif  
Secrétariat du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable  
Ministère du Conseil exécutif  
Téléphone : 418 643-6675, télécopieur : 418 528-5914

#### Comité éditorial

Lorraine Tellier-Cohen, éditrice et coordonnatrice  
Jean-Claude Cloutier, Yves Blouin, Noël Pellerin et Louis Guimont

#### Révision linguistique

Diane Grégoire, réviseure pigiste

#### Production, coordination et conception graphique

Véronique Bouffard, Jérôme Gosselin et Hélène Mercier  
Secrétariat à la communication gouvernementale  
Ministère du Conseil exécutif

Dépôt légal – 2009  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISSN 1916-9248 (imprimé)  
ISSN 1916-9256 (PDF)  
© Gouvernement du Québec, 2009